

# MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 18 Février 1848. No. 46.

## AGRICULTURE.

Nous transcrivons ici une lettre de M. Pilote, directeur du collège de Ste. Anne, adressée au Secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. Nos lecteurs pourront voir par là comment cette Société est vue par nos hommes les plus influents dans les différentes classes de la société, et en même temps ils y trouveront des détails qui pourront les intéresser; nous leur en recommandons la lecture.

Collège de Ste. Anne Lapocatière,  
24 décembre 1847.

Monsieur,

Je suis heureux de répondre à l'appel de la Société d'Agriculture du Bas-Canada dont vous êtes le Secrétaire. Ce n'est pas que j'attache quelque importance au faible concours que je puis donner à l'association proposée; mais je regarde comme un devoir, imposé à tout homme qui aime sincèrement l'avancement de son pays, de fournir, quand il le faut, à la cause commune, au moins son contingent de bonne volonté et de patriotisme sympathique, quand il ne peut faire davantage. Aujourd'hui, plus que jamais, tout le monde est d'accord sur l'urgence nécessaire d'encourager l'agriculture, et par elle d'exploiter, au profit du plus petit fermier, comme du plus puissant seigneur, le sol si riche de notre jeune pays. Cet encouragement, pour être efficace, ne peut venir que des hautes régions de la société. Aussi, est-il bien consolant de voir, par l'inspection de la liste des membres inscrits en tête du rapport dernièrement publié, que nos honorables citoyens ont parfaitement compris que leur concours était indispensable. Ils ont fait un appel qui, il faut l'espérer, ne demeurera pas sans réponse.

Parmi les moyens que la Société d'Agriculture du B. C. se propose de mettre en œuvre, pour atteindre son but, j'en remarque deux principaux: l'établissement d'écoles d'agriculture avec des fermes-modèles, et les Sociétés d'Agriculture dans chaque comté. L'un et l'autre sagement employés opéreront, sans aucun doute, dans l'agriculture, une heureuse révolution, tout à l'avantage du cultivateur comme du commerçant et de l'industriel. On commencera d'abord par préparer la jeunesse. Car si la génération naissante n'est pas généralement initiée de bonne heure à l'étude de l'agriculture, ce vain cherchera-t-on plus tard à attirer son attention sur cet important objet. La routine, soutenue des préjugés inhérents à l'ignorance, prévautra toujours. Un coup-d'œil sur le passé suffit pour démontrer cette vérité.

Donnons à notre jeunesse le genre d'éducation qui lui est le plus nécessaire. Notre peuple essentiellement cultivateur et marchand a besoin de s'instruire dans l'agriculture et le commerce.

Tant que le sol fertile des bords du St. Laurent a rendu sans effort au labourer le centuple de son travail, il était inutile de demander à la science les secrets d'une production plus abondante. Mais maintenant que les vieilles routines sont impuissantes contre l'action d'une triple calamité: un insecte mystérieux, un certain dérangement des saisons et l'épuisement du sol, à qui l'on demande sans cesse sans jamais rien lui rendre, il est de la plus urgente nécessité, sous peine d'une ruine complète de l'agriculture comme du commerce, et de tous les genres d'industrie qui s'alimentent de l'un et de l'autre, d'étudier l'expérience des vieux pays, et d'étendre partout la connaissance du meilleur mode de culture. Les Sociétés d'Agriculture dans chaque comté faciliteront merveilleusement l'exécution de cette tâche difficile. Ces sociétés, mises en rapport avec la grande société ou société générale pour tout le Bas-Canada, formeront un trésor commun des connaissances et de l'expérience des membres qui en feront partie; elles seront un puissant moyen de propager le goût et l'estime du premier des arts utiles, d'exercer une louable émulation parmi les cultivateurs, sans laquelle tout essai d'amélioration et de progrès devient inutile.

Les hautes professions sont amplement pourvues d'aspirants, trop même, pourrait-on dire, vu l'état actuel de notre société; l'éducation dite mercantile ou de commerce a pris depuis quelques années un développement qui donne de flatteuses espérances. Mais qu'a-t-on fait pour l'agriculture? Nous touchons au moment où chacune de nos grandes institutions collégiales, dans les campagnes, devrait avoir sa ferme-modèle, comme sa bibliothèque et son musée.

La corporation du collège de Ste. Anne, pour sa part, convaincue depuis longtemps de ce que je viens de dire, n'hésiterait nullement à mettre sur pied une ferme-modèle avec une école spéciale pour l'agriculture, si elle rencontrait un encouragement suffisant, soit de la législation, soit de tout autre corps en état de le fournir. Cette ferme-modèle, à peu de distance du collège, serait sous sa surveillance immédiate. Je dis qu'il faudrait un encouragement suffisant; car la corporation est déjà chargée de deux pensionnaires nombreux (183 élèves), dont l'un pour les hautes études, ou études classiques proprement dites, et l'autre pour un cours plus approprié au commerce et aux arts mécaniques, ayant chacun leur marche séparée, quoique réunis dans le même établissement. Il lui serait par conséquent impossible par ses seules ressources, d'ailleurs très-limitées, de pourvoir à la fondation d'un établissement de ce genre. Tout ce qu'elle peut faire, dans cette circonstance, est d'offrir son humble mais consciencieux coopération.

Permettez-moi, monsieur, de ne pas laisser échapper la présente occasion de féliciter la Société d'Agriculture du B.-C. de vous avoir choisi pour secrétaire. Vos longs et utiles travaux, votre zèle à promouvoir l'objet qu'elle a en vue, sont un présage heureux du succès que je lui souhaite de tout mon cœur.

Veillez m'inscrire au nombre des membres de la susdite société, ainsi que quelques amis dont je vous envoie la liste, avec la modique contribution exigée par les règles.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,  
F. PILOTE, P<sup>TR</sup>,  
Procureur C. S. A.,

W. EVANS, Secr. Soc. d'Agric. etc., etc., Montréal.

## NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.—Dans une lettre écrite de Florence en date du 26 décembre, on lit ce qui suit:

« Les circonstances politiques présentent en ce moment un aspect assez inquiétant. La mort de la duchesse de Parme est un événement dont les conséquences pourraient être graves. L'annulation qui en résulte, de la convention signée entre l'ex-duc de Lucques et le grand-duc de Toscane au sujet de Pontremoli, va ouvrir le champ à des difficultés dont le gouvernement paraît justement inquiet. De plus la nouvelle arrivée ici avant-hier de l'entrée des troupes autrichiennes à Modène n'ajoute pas peu à ces inquiétudes. Le duc de Modène, se fondant sur la nécessité d'envoyer des détachements de troupes sur plusieurs points du territoire de Modène, avait demandé et obtenu l'assistance des troupes impériales qu'il destinait à occuper Modène et Reggio, et à assurer à tout événement la tranquillité de ses Etats. Nous savons en effet qu'environ 3,000 soldats autrichiens, partis de Mantoue le 29 dernier, sont entrés sur le territoire modénais et ont occupé Modène et Reggio. Un détachement est également arrivé à Parme, mais sous prétexte d'escorter le convoi de Marie-Louise, dont les restes mortels doivent être transportés à Vienne. D'après les dernières informations, le nouveau souverain de Parme avait passé par Milan en quittant Gènes, et l'on craint qu'il n'ait déjà pris des engagements qui ne lui permettraient plus de s'associer au mouvement de réforme qui s'opère dans d'autres parties de l'Italie. Ce prince a dû arriver hier 25 à Modène.

« La sensation que produisent à Florence ces graves circonstances est très vive. On est plus inquiet qu'excité. Cela donne à réfléchir à tout le monde; chacun paraît agité, et avec raison, car cette occupation de Parme et Modène est une menace indirecte contre la Toscane. C'est à la foi un avertissement et une provocation. La présence des troupes autrichiennes sur la frontière des Etats qui sont entrés dans la voie des réformes ne saurait se prolonger longtemps sans provoquer une crise dont il n'est malheureusement pas difficile de prévoir l'issue.

—Par une coïncidence singulière, le même jour où N. S. P. le Pape Pie IX, dans le consistoire secret du 17 décembre, exprimait au sacré collège le regret de ne pouvoir annoncer encore d'une manière certaine la conclusion définitive des affaires religieuses de Russie, l'empereur Nicolas adressait un rescrit au comte Bloudoff pour le féliciter de l'heureux succès de sa mission auprès du Saint-Siège.

L'empereur parle de ces résultats dans les termes les plus explicites: « Le concordat conclu par vous à Rome, dit le czar à son ministre plénipotentiaire, a donné un résultat positif aux conférences que nous avons eues personnellement avec le feu Pape Grégoire XVI de glorieuse mémoire. Ainsi, avec notre consentement et celui du souverain Pontife, se trouvent sanctionnées les dispositions légales qui, dès à présent, formeront la base de la juridiction hiérarchico-ecclésiastique de l'Eglise catholique et romaine dans l'empire de Russie.

Ce langage est manifestement en opposition avec les paroles prononcées par Pie IX sur le même sujet dans l'allocution au sacré collège. Faut-il voir dans la déclaration si positive de l'empereur une de ces ruses indignes tant de fois employées pour tromper les malheureux catholiques de Russie? Il y aurait tant d'impudence dans la préméditation et la publicité d'un tel mensonge, qu'il nous répugne encore d'admettre la supposition d'une tentative aussi déshonorante. Il serait moins odieux et peut-être aussi plus vraisemblable de supposer que les bases d'un concordat entre la Russie et le Saint-Siège ayant été seulement arrêtées à Rome, mais non ratifiées à Saint-Petersbourg, le Pape a dû s'abstenir en effet d'annoncer comme certaine et définitive une conclusion soumise à l'éventualité de la ratification impériale; tandis que l'empereur ayant peut-être déjà, à la date du 17 décembre, donné à cet arrangement son approbation qu'on ne connaissait pas encore à Rome le jour du consistoire, a cru pouvoir proclamer comme positif un résultat que Pie IX n'avait que trop de raisons de considérer comme douteux. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, la publicité donnée au rescrit impérial et à l'allocution pontificale ne peut pas manquer d'amener bientôt des explications qui dissiperont tout ce qu'il y a d'obscur dans cette grave affaire. Voici le rescrit de l'empereur:

« Les efforts zélés et utiles dont vous avez fait preuve dans les différentes hautes fonctions que vous avez exercées, ont depuis longtemps fixé notre attention.

« Apprécient votre zèle et votre circonspection dans les affaires d'Etat, nous vous avons confié une importante mission, qui non-seulement exigeait une grande intelligence de la législation en général, mais aussi une connaissance approfondie de toutes les branches qui la composent.

« Cette difficile mission, vous l'avez remplie conformément à notre attente.

« En qualité de notre plénipotentiaire général près du Saint-Siège apostolique, vous avez su donner aux négociations dont nous vous avons chargé, la direction convenable qui vous était indiquée dans nos instructions.

« Le concordat conclu par vous à Rome a donné un résultat positif aux conférences que nous avons eues personnellement avec le feu Pape Grégoire XVI, de glorieuse mémoire.

« Ainsi, avec notre consentement et celui du souverain Pontife, se trouvent sanctionnées les dispositions légales qui dès à présent formeront la base de la juridiction hiérarchico-ecclésiastique de l'Eglise catholique et romaine dans l'empire

de Russie. Elles prouvent à nos fidèles sujets de la confession catholique romaine notre sollicitude paternelle et infatigable pour leur bien-être et pour leurs besoins spirituels.

« En témoignage de notre reconnaissance pour le grand service que par-là vous avez rendu, nous vous accordons très-gracieusement les insignes en diamants ci-joints de l'ordre de Saint-André, et nous sommes votre bien affectionné.

« Signé NICOLAS. »

NOTE.—Le T. R. P. Marie-Joseph de Gérain, abbé-général de Notre-Dame de la Trappe de la réforme de Rancé en France, sous l'impression des derniers événements de la Suisse, a conçu la pensée, approuvée par S. S. le Pape Pie IX, d'ouvrir une souscription pour secourir les veuves, les orphelins et les blessés des cantons suisses envahis, et il a fait appel à la piété des catholiques par la lettre suivante, que publie le *Diario*. Tout ce qu'il y a de cœurs vraiment chrétiens et sincèrement dévoués dans la Péninsule, tiendra à bonheur de répondre aux instances du vénérable abbé-général de la Trappe. Ce sera la meilleure manière de répondre et de flétrir les manifestations scandaleuses que quelques esprits égarés ont osé essayer dans la Ville éternelle:

« Les événements qui viennent de s'accomplir en Suisse m'ont fait éprouver, à moi et à tous ceux qui pensent comme moi, un sentiment si douloureux, que les paroles sont impuissantes à l'exprimer. Il y a un tel accent de douleur dans les cris qui s'échappent des cantons envahis, que j'ai senti se rallumer dans mes entrailles profondément émus le reste d'aider que les années et les fatigues ont encore laissé à mon sang.

« Avec quel élan je me sens arraché à la douce et paisible retraite du monastère que j'habite et où je suis venu, voyageur épuisé par l'âge, recueillir mon âme et me reposer, pendant quelques jours encore, ma tête sur la pierre de mon tombeau! Avec quelle ardeur j'aurais repris les sandales et les bâtons de mes lointains pèlerinages pour aller, humble mais glorieux mendiant de la foi, frapper de porte en porte, et recueillir des aumônes sou à sou pour venir au secours des veuves, des orphelins et des blessés des cantons envahis!

« Mais si les infirmités de ma vieillesse ne me permettent pas de suivre l'impulsion de mon cœur, je pourrai peut-être, en élevant la voix, me faire entendre de mes nombreux amis et de toutes les âmes chrétiennes, dont les souvenirs rapportés par moi des Lieux Saints m'ont concilié la bienveillance. « J'ai donc conçu la pensée d'ouvrir une souscription, et cette pensée a été approuvée par le Saint Père de tous les fidèles, dont l'âme ne peut rester sans émotion devant aucune infortune; l'amour qu'il a pour ses enfants est ce qu'on doit attendre de la tendresse de son cœur, et c'est avec ce sentiment, comme Job, qu'il est né et sorti du sein de sa mère.

« Une pensée généreuse, pour devenir féconde, n'a besoin que de tomber sur une terre catholique. Il me suffira, sèmeur obscur, d'avoir jeté ce grain dans le champ du Seigneur. La bénédiction du ciel fera le reste: il croîtra rapidement, j'espère, et il produira ses fruits. Quelle œuvre, en effet, fut jamais plus digne des sollicitudes et des secours de la charité? Les sommes reçues par le chevalier Valentini, banquier, seront envoyées à Mgr. le Nonce de Lucerne pour être distribuées.

« Moi-même, spontanément et avec le plus grand plaisir, au nom de toutes les maisons de la congrégation de Notre-Dame de la Trappe en France, j'ai versé à la banque sus-mentionnée la somme de cent écus Romains. Puisse cette offrande des pauvres être suivie de dons plus riches et plus abondants!

« Les noms des souscripteurs seront publiés. Dieu les inscrira dans le livre éternel, où toutes les bonnes œuvres sont consignées. Ces noms généreux, je les bénirai du fond de ma sollicitude, et ils se mêleront à mes dernières prières comme l'une des plus douces et des plus heureuses pensées de mes derniers jours.

—Mgr. Saccioni, chargé d'affaires à Florence, a été nommé intendant du Saint-Siège à Munich.

—On écrit de Rome en date du 18 décembre à l'Ani de la Religion (France).

Le nouveau patriarche de Jérusalem, que diverses circonstances avaient retenu ici depuis qu'il a été préconisé, est parti lundi dernier, 13 décembre, pour se rendre à son poste. C'est un homme de mérite, qui connaît bien l'Orient, et sur lequel on fonde de grandes espérances. Vos lecteurs n'auront pas oublié le bel éloge qu'en a fait Pie IX dans le consistoire du 5 octobre. La mission de Mgr. Valerga n'a cependant ni le caractère, ni l'importance qu'on peut en attendre diplomatiquement; elle n'a rien de politique; elle est purement et absolument religieuse. La juridiction du nouveau patriarche ne s'étend pas au-delà des catholiques latins résidant en Palestine: les chrétiens du Liban ne peuvent donc pas attendre un grand secours de sa mission.

Mais le Saint-Père ne perit pas de vue les intérêts de cette portion si intéressante de l'Eglise catholique. La malheureuse nation maronite trouvant, nous l'espérons, un puissant protecteur dans l'ambassadeur extraordinaire que Pie IX envoie à Constantinople. C'est lundi prochain, 20 décembre, que Mgr. Ferrieri s'embarquera à Civita-Vecchia sur un bateau à vapeur de la marine royale de Sardaigne. Cet envoyé extraordinaire qui va porter au sultan des félicitations et de riches présents de la part du Souverain Pontife, est particulièrement chargé de visiter toutes les missions catholiques de l'Orient. Mgr. Ferrieri emmène avec lui, comme interprète, le Père Arsenio, de Constantinople, et fixé depuis plusieurs années à Rome; l'abbé Capoi l'accompagne en qualité de secrétaire. Deux jeunes seigneurs des Etats pontificaux font aussi partie de cette ambassade, le fils du comte Marchetti et un neveu de S. Em. le cardinal Ferretti, qui est garde-noble de Sa Sainteté.

On parle toujours de changements importants dans la secrétairerie d'Etat. Mais rien n'est encore décidé. Le cardinal Ferretti conservera ses hautes fonctions au moins pendant tout le mois de janvier. Mgr. Massoni, qui était employé à la secrétairerie d'Etat, est envoyé à Florence avec le titre de chargé d'affaires. On ne sait pas encore qui ira remplacer Mgr. Ferrieri à La Haye.

—La nouvelle de l'arrivée des Autrichiens à Modène et à Parme a provoqué un vif agitation dans la Toscane: c'est

sans doute pour calmer cette agitation que le gouvernement toscan a fait publier la note suivante dans la *Gazette de Florence*:

« Dans un moment où l'attention publique est appelée sur l'arrivée des Autrichiens à Parme et à Modène, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cette arrivée ne doit pas être un motif d'inquiétude.

« Le gouvernement sait officiellement qu'un simple détachement de cavalerie hongroise s'est transporté à Parme après la mort de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise uniquement pour servir d'escorte d'honneur dans le transport de ses royales dépouilles à Vienne, conformément aux dernières volontés de S. M.

« Il sait en outre que les troupes envoyées dans les Etats de Modène l'ont été dans toutes les formes voulues, sur un désir formel que le souverain de ce duché a manifesté au commandant supérieur de Milan; le duc s'y était décidé à la suite de quelques désordres survenus à Reggio et à Modène, et dans le but de maintenir la tranquillité publique; en un mot, la plus grande partie de ces troupes se trouvait au-delà de l'Apennin.

« Enfin, il peut affirmer également que le gouvernement autrichien a renouvelé la déclaration positive, qu'il n'interviendrait jamais militairement dans aucun Etat de l'Italie, que dans le cas où il serait directement appelé par le souverain.

—Des nouvelles de Turin que nous croyons dignes de foi, dit ce même journal, annoncent comme prochaines les réformes suivantes:

Diminution du prix du sel; amnistie entière; voix délibérative donnée à la consulte d'Etat et certaines matières, et adjonction parmi ses membres de quelques élus des municipalités; garde civique volontaire armée par le gouvernement et chargée de pourvoir elle-même à la dépense de l'uniforme; ministres au nombre de sept au lieu de cinq; suppression du ministère de Sardaigne, et identification du gouvernement de cette île avec celui de la terre ferme; large réforme des municipalités dans un sens presque démocratique; enfin abolition des corps des décurions, sur lesquels on n'avait point osé jusqu'à présent exercer la moindre modification.

FRANCE.—Nous lisons dans la *Presse*:

« Le *Journal des Débats* croit devoir démentir ce matin la nouvelle que nous donnions hier de l'arrivée d'une note du vort contenant la demande du rappel de M. de Bois-le-Comte.

« Nous persistons à soutenir que cette demande a été faite sinon en style officiel, du moins, comme nous l'avons dit, en termes formels et pressants.

« Nous ajouterons même qu'à cette demande il a été immédiatement répondu par la promesse formelle de rappeler M. de Bois-le-Comte d'ici à un mois ou six semaines au plus tard, c'est-à-dire aussitôt après la discussion de l'adresse.

ABD-EL-KADER.—On nous assure que le gouvernement, qui n'avait pas encore pris de parti, avant-hier lundi, sur l'approbation, soit à donner, soit à refuser, à la capitulation qui reconnaît à Abd-el-Kader le droit de se rendre, à son choix, à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acres, s'est décidé, hier mardi, en faveur de la ratification. C'est le résultat que nous avions prévu; il n'y en avait pas d'autre possible. Non pas que le gouvernement le souverain ne fût maître de ratifier ou non l'engagement contracté, mais parce qu'il était certain que S. A. R. M. le duc d'Anjou ne conserverait pas, sous le coup d'un désaveu, ses fonctions de gouverneur-général de l'Algérie.

Posez donc les conséquences de ce désaveu:

S. A. R. M. le duc d'Anjou donnant sa démission des fonctions de gouverneur-général de l'Algérie, et revenant à Paris quatre mois après avoir quitté Paris pour se rendre en Algérie.

Le premier acte du roi, après avoir nommé son fils à ce poste important, étant de le placer dans une situation impossible à garder honorablement!

La parole d'un fils de France solennellement donnée, et n'ayant aucune valeur aux yeux des Arabes, aux yeux de l'Europe entière!

Mais alors, s'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, celui que nous avons indiqué, et celui qu'on a pris, pourquoi donc M. le président du conseil n'a-t-il pas tenu tout de suite dans son bureau un langage ferme et convenable? Pourquoi M. Guizot s'est-il exprimé en des termes qui semblaient faire présager un désaveu plutôt qu'une confirmation? Si l'esprit de décision est la première qualité d'un gouvernement, on peut affirmer qu'elle manque complètement au nôtre. Quel que parti tardif qu'il ait pris, en effet, le cabinet, il a trahi le secret de ses irresolutions; les paroles de M. Guizot sont acquises à la publicité; si malheureusement qu'il les enveloppe dans une dépêche, elles n'en frapperont pas moins, comme un trait ennemi, au cœur du prince!

Des ministres habiles et prévoyants n'eussent pas nommé S. A. R. M. le duc d'Anjou au gouvernement de l'Algérie par les raisons que nous avons déjà indiquées; mais l'ayant fait, des ministres fermes n'eussent pas balancé un seul instant à prendre sur eux la responsabilité tout entière de cette nomination, en déclarant tout de suite qu'ils donnaient leur sanction à l'engagement contracté par M. le lieutenant-général de Lamoricière et ratifié par S. A. R. M. le duc d'Anjou.

Ni habileté avant! Ni fermeté après! (La Presse.)

—On lit dans le *Times* de Londres. Même sujet.

La soumission d'Abd-el-Kader et des indigènes était un événement prévu: le conflit ne pouvait pas recevoir d'autre solution. Si, après le rétablissement de la paix, le jeune gouverneur de l'Algérie parvient à établir dans cette partie des domaines de la France une administration plus régulière, et une colonie plus florissante; si le gouvernement français réussit dans les tentatives de gouvernement pacifique comme il a réussi dans ceux d'une guerre incessante et harassante, nous ne refuserons pas à cette amélioration de la politique française en Afrique les éloges auxquels elle aura droit. La véritable valeur du pays pour des objets de colonisation peut être maintenant éprouvée sans nouveaux sacrifices d'êtres humains et sans faire peser de cruelles rigueurs sur les indigènes. Nous serons charmés d'apprendre que l'administration du duc d'Anjou aura jeté les bases d'un état de choses plus florissant et plus pacifique, et que les indigènes soumis par les